



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION**
Sous la présidence de Fabian JORDAN
Président

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION DU BUREAU
Séance du 21 septembre 2026

48 élus présents (57 en exercice, 7 procurations)

M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.

SUBVENTION POLITIQUE DE LA VILLE 2026 : PHASE 2 (2026/252B/7.5.6)

Pour rappel, le programme d'actions communautaire, cofinancé par l'Etat, permet de soutenir des actions développées en faveur d'habitantes et d'habitants des sept quartiers prioritaires de l'agglomération, avec une attention particulière pour les villes d'Illzach et Wittenheim qui, malgré des financements propres en matière de politique de ville, doivent pouvoir bénéficier du soutien communautaire dans le cadre de ce dispositif intercommunal.

Dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de ville 2024-2030, Mulhouse Alsace Agglomération propose de soutenir une seconde phase de demandes de subventions issues de son appel à initiatives 2026 (dont la priorité principale demeure « l'accompagnement vers l'insertion et l'emploi, le soutien au développement économique et à l'économie sociale et solidaire »).

Cette seconde phase de financement représente au total 4 demandes de subventions : 3 font l'objet d'une décision du Président et 1 fait l'objet de la présente délibération car le plafond de délégation du Président (fixé à 23 000€ par bénéficiaire et par an) est dépassé.

Il s'agit d'un complément de financement de l'action de formation linguistique à visée professionnelle « FLI pro » assurée par le **Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) du Haut-Rhin**, en partie financée en 1^{ère} phase.

Cette formation intensive de 4 mois permet à des personnes non francophones, issues de quartiers prioritaires de m2A, de bénéficier d'un accompagnement efficace vers l'accès à un emploi, à une formation qualifiante ou à un parcours d'insertion.

Afin de permettre à la structure d'assurer 5 sessions complètes de formation en 2026, il est proposé de verser un complément de 4.000€ aux 45.800€ versés en phase 1 (45.800€ ont été versés en 2025, mais l'action bénéficiait d'un reliquat de 2024).

L'attribution et le versement des subventions votées dans le cadre de la présente délibération sont conditionnés au respect par le bénéficiaire des principes inscrits dans le contrat d'engagement républicain annexé au décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021.

Financement du programme 2026 (seconde phase)

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026 :

- Chapitre 65 / article 65748 / Fonction 518
- Service gestionnaire et utilisateur 4113
- Ligne de crédits 5351 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes privés » : **4.000 €**

Après en avoir délibéré, le Bureau :

- approuve le versement d'un complément de 4.000€ au CIDFF pour le financement de l'action de formation linguistique à visée professionnelle « FLI pro » ;
- autorise le Président ou son représentant à signer toutes pièces nécessaires à sa mise en œuvre.

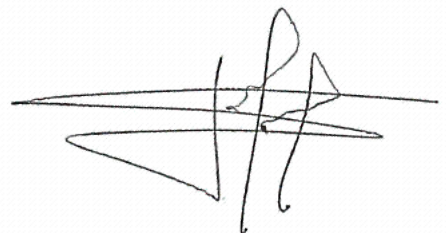
La délibération du Bureau est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'JL Schildknecht', with a stylized flourish at the end.

Jean-Luc SCHILDKNECHT

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Fabian Jordan', with a large, sweeping horizontal stroke across the middle.

Fabian JORDAN